

**DECISION DU PRÉSIDENT PRISE  
PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL**

**N°2023/37**

**Objet : « Déploiement de l'outil pédagogique « climat et paysages »**

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation du 5/10/2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 5/10/2020 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 05/04/2023 validant la programmation pour l'année 2023,

**DECIDE**

Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération **Déploiement de l'outil pédagogique « climat et paysages »** est arrêté comme suit :

Dépenses en €		Recettes en €	
Développement et diffusion de l'outil pédagogique climat et paysages	4 000.00	Région Ligne Parc	3 200.00
		Autofinancement	800.00
TOTAL	4 000.00	Total	4 000.00

Article 2

La Région Auvergne Rhône-Alpes sera sollicitée en vue du financement de cette opération.

Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,  
Le 5/09/2023

Pour copie conforme

Le Président  
**Dominique ESCARON**

